

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS**

Nombre de membres en exercice : 26

Séance du 05 novembre 2024

Nombre de membres présents : 16

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq novembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire

Ont pris part à la délibération : 19

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Présents

A. SECULA, C. ROMERO, F. GARRIGUES, C. PAVAILLER,
C. DEBONS, S. MAZAS, S. PRADELLES, JC. MALTHE,
C. CLERGEAU, F. ESTEVES, JF MULLER, O. RACAUD,
JC. LAPASSE, I. CERE, H. DUTKO.

Date de la convocation

29/10/2024

Absents excusés

JP. CULOS, M. PLANA, C. SCHIFANO, MJ. SCHIFANO
D. DOUMERC, E. UMUTESI, A. TAHRI, A. CIERCOLES,
M.E. RAYSSAC-ORRIT, RM MARTINEZ FUENTE.

Date d'affichage

29/10/2024

Objet de la délibération n° 79-2024

Finances Locales – Subvention
exceptionnelle Amicale des Sapeurs-
Pompier

Pouvoirs

MJ. SCHIFANO à C. CLERGEAU D. DOUMERC à P. PLICQUE
RM MARTINEZ FUENTE à JC
LAPASSE

Mme Sophie PRADELLES a été nommée secrétaire

Délibération n° 12

Monsieur le Maire précise que l'amicale des Sapeurs-Pompier de Verfeil fête, cette année ses 70 ans.
Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de verser une subvention exceptionnelle à l'amicale des Sapeurs-Pompier de Verfeil d'un montant de 1 0000 €,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,